

Vendredi 25 janvier 2019

Plateaux Robec : la voie verte se poursuit entre Saint-Aubin-Épinay et Saint-Léger-du-Bourg-Denis

La Métropole Rouen Normandie poursuit actuellement l'itinéraire « La Vallée de l'Aubette » en réalisant la section de voie verte reliant Saint-Léger-du-Bourg-Denis à Saint-Aubin-Epinay. Favorisant le développement des modes doux (vélo, piétons), ce nouvel aménagement sur 1,2 kilomètre sera inauguré au printemps.

La Métropole Rouen Normandie aménage l'itinéraire cyclable de « La Vallée de l'Aubette ». Long de 9 kilomètres cet itinéraire relie le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen à Saint-Aubin-Epinay. Lancés en septembre 2018 sur 1,2 km, de nouveaux aménagements viennent compléter cet itinéraire, longeant la RD42, en réalisant la portion comprise entre la rue de l'église à la sortie de Saint-Léger-Du-Bourg-Denis et l'entrée dans le village de Saint-Aubin-Epinay, au niveau de la rue de la Hêtraie.

Pour un confort optimal, la voie verte présente une largeur de 3m sur la majorité de l'itinéraire et est séparée de la route de Lyons par une noue paysagée destinée également à recueillir les eaux pluviales. Des travaux de voirie sont réalisés en parallèle sur la route de Lyons, avec la reprise du revêtement en enrobés ainsi que la sécurisation via l'aménagement de 2 plateaux surélevés destinés à modérer les vitesses. L'éclairage public est également rénové.

Cette nouvelle section de voie verte sera inaugurée au printemps 2019. Elle vient compléter les sections déjà réalisées : entre le CHU de Rouen et l'entrée de Saint-Léger-du-Bourg-Denis (environ 4 km) et à Saint-Aubin-Epinay (2 km). Sur les plateaux Robec, le développement des modes doux vélo et piéton est une priorité pour la Métropole. Ainsi, elle réalise également une voie verte entre Belbeuf et le lycée Galilée sur 1,4 km pour un investissement de 600 000€.

Ces travaux représentent un investissement de 750 000€, porté par la Métropole Rouen Normandie, qui pourra bénéficier de subventions du Département de la Seine-Maritime et de la Région Normandie.

Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Selon le code de la route, la voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers, lorsque les emprises le permettent.

Elle possède des caractéristiques techniques définies par un cahier des charges national :

- Largeur de 3 à 5m
- Déclivité maximale de l'ordre de 3 %
- Très haut niveau de sécurité, notamment aux intersections avec le réseau routier - Un revêtement adapté aux différents usagers, utilisable toute l'année de type enrobé noir
- Un traitement paysager adapté au site

Contact

Marion FALOURD

Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie

02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54 / marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr